

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à Mme Marie-José MORICE BOU SALA  
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE  
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 09/04/2025

M. Jean-Louis AMIAUD est nommé secrétaire de séance.

**N° : DEL2CM2025-04/08**

**OBJET : REPRISE DE L'ACTIVITE DE LA BOUCHERIE – DELEGATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DE MADAME LE MAIRE**

VU la délibération n°DEL2CM2024-08/01 du 22 août 2024 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le bail commercial relatif à la reprise de l'activité de la boucherie « La Fine Bouch'rit », sise 12bis rue Clemenceau, cadastrée AI108, AI109 et AI110, au profit de Monsieur Fabien HERMOUET ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire sera absente le jour prévu pour la signature dudit bail

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de garantir la continuité de cette opération en habilitant un adjoint à signer en son nom ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 – D'autoriser, en l'absence de Madame le Maire, M. Gilbert ARRIVE ou Mme Sonia LAUTRU, adjoints, à signer le bail commercial susvisé conclu entre la Commune et Monsieur Fabien HERMOUET, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Article 2 – La présente délibération sera notifiée aux parties concernées et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance  
Jean-Louis AMIAUD



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

